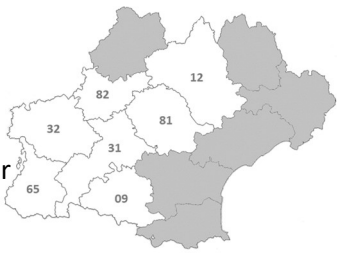



### Financement pour la création, l'homogénéisation ou l'accroissement de cheptel, pour le sanitaire ou cas de force majeur selon les productions

<p>Modalités générales de constitution du dossier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prêt à 0 % d'une durée maximum de 7 ans dont 2 ans maximum de différé (10 ans dont 2 ans maximum de différé pour les prêts spécifique JA), accordé par le GIE Elevage Occitanie par l'intermédiaire de banques conventionnées</li> <li>➤ Un prêt par an (année civile) et par production</li> <li>➤ Le GIE Elevage Occitanie peut demander le remboursement anticipé si l'éleveur ne respecte pas ses engagements</li> </ul>
<p>Bénéficiaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le siège de l'exploitation se situe sur les départements: Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne</li> <li>➤ Inscrit à l'AMEXA et <b>agriculteur à titre principal</b></li> <li>➤ Etre âgé <b>d'au plus 60 ans</b> au moment du dépôt du dossier</li> <li>➤ Bénéficiaire <b>d'un suivi technique</b> (minimum 2 visites/an)</li> <li>➤ Conditions particulières et engagements par production</li> </ul> 
<p>Montant du prêt</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un forfait maximum par animal éligible, différent selon l'espèce</li> <li>➤ <b>35 000€ maximum d'en-cours</b> (50 000€ pour les JA : âge &lt;40 ans et installation &lt;5 ans)</li> <li>➤ Transparence des GAEC dans la limite de 3 associés</li> </ul>
<p>Frais</p>	<p>2,4 % TTC du montant du prêt (dont 0,5 % de participation à une caisse de risques)</p>
<p>Instruction des dossiers</p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Le dossier est constitué <b>par l'éleveur et le technicien</b> d'une structure partenaire du GIE Elevage Occitanie (Organisation de Producteurs, Contrôle Laitier, Chambre d'Agriculture, Laiterie, toute autre structure adhérente), et envoyé au GIE Elevage Occitanie</li> <li>2) Le GIE Elevage Occitanie instruit le dossier, et l'envoie après acceptation à l'organisme bancaire</li> <li>3) L'éleveur établit son dossier de prêt avec son organisme bancaire, qui en informe le GIE Elevage Occitanie</li> <li>4) Le GIE Elevage Occitanie débloque les fonds à la banque</li> <li>5) L'organisme bancaire se charge de la réalisation du prêt et du recouvrement des remboursements</li> </ol>
<p>Contact et dépôt des dossiers</p>	<p>GIE Elevage Occitanie 2 avenue Daniel Brisebois BP 82256 Auzeville 31 322 Castanet Tolosan</p> <p>Tél : 05 61 75 41 41 / Mail : <a href="mailto:accueil@elevage-occitanie.fr">accueil@elevage-occitanie.fr</a></p>
<p>Banques conventionnées</p>	<p>Crédit Agricole Toulouse 31 ; Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées ; Crédit Agricole Pyrénées Gascogne ; Crédit Agricole Sud Méditerranée ; Crédit Mutuel Midi Atlantique ; Crédit Mutuel Massif Central ; CIC Sud-Ouest et la Banque Populaire Occitane</p>